



Partage des biens après séparations

Par **AurelieB17**, le **23/01/2016** à **21:52**

Bonsoir,

Je me permet de vous contacter afin d'être éclairée sur ma situation.

Je me suis séparé de mon conjoint. Nous étions pacsés. La dissolution du PACS a été prononcée. Nous étions propriétaires d'une maison que nous avons vendu récemment. Nous avons acheté les biens présents dans la maison (meubles, objets de la vie courante...) ensembles. Ils nous appartenaient donc pour moitié.

Lorsque nous avons décidé d'établir le partage, nous avons fixé ensembles la valeur de chaque objets. Puis, malgré le fait que cela ne me paraissait pas juste, Mr m'a demandé de lui acheter au prix de leur valeur établie les objets que je souhaitai garder. Par exemple, nous nous sommes mis d'accord que le téléviseur valait au moment du partage 275 euros. Il m'a alors demandé de lui payer la somme de 275 euros. Ce principe a été appliqué pour chacun des objets que j'ai souhaité garder. Il a été appliqué également pour la voiture que nous avons acheté ensembles. Nous l'avons estimé à 5700 euros (argus). Il m'a demandé 5700 euros.

Ma question est la suivante: le partage a-t-il été fait de façon équitable? Ou aurais-je dû acheter seulement la moitié de la valeur de chaque objet, chaque objet m'appartenant déjà à 50%?

Le partage a été rédigé sur papier libre par nos soins entre nous et nous avons apposé nos signatures dessus. Ce document a-t-il quelconque valeur juridique? Car Mr me certifie que je ne peux revenir sur ce que nous avons décidé ensembles car j'ai signé ce document.

Je vous remercie par avance pour l'éclaircissement que vous pourrez m'apporter car lorsque j'ai abordé ce sujet avec Mr, il n'a rien voulu entendre. Je lui ai réglé d'ors et déjà la somme qu'il m'a demandé. Je suis très inquiète et j'ai réellement le sentiment que les choses n'ont pas été faite de manière juste.

Merci infiniment pour l'attention que vous porterez à mon problème.

Cordialement

Aurélie Beaumet